



Vérifier au prononcé

Examen Périodique Universel de la Thaïlande

Déclaration de

S.E. Mohamed AUAJJAR

Ambassadeur, Représentant Permanent

Prononcé par

M. Amine Chabi

Ministre Conseiller

Genève, le 11 Mai 2016

Monsieur le Président,

Je voudrais remercier Son Excellence le Ministre de la Justice de la Thaïlande pour la présentation du rapport de son pays à l'Examen Périodique Universel.

Ma délégation se réjouit de la coopération exemplaire de la Thaïlande dans le cadre du mécanisme de l'UPR. Ce haut niveau d'interaction traduit une orientation irréversible en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit.

Le Maroc salue le renforcement des mesures législatives en faveur de la promotion et la protection des droits de l'homme. Nous tenons à féliciter la Thaïlande pour le renforcement qualitatif de son architecture nationale des droits de l'homme, à travers la mise en place d'organes spécialisés des droits de l'homme de proximité et la mise en œuvre de son troisième plan national pour les droits de l'homme (2014-2018).

Le Maroc félicite la Thaïlande pour ses efforts législatifs importants, en particulier la loi de 2015 pour le Fonds pour la justice sur l'aide juridictionnelle et la modification de la loi organique réprimant la corruption qui vise à mettre la législation en conformité avec les obligations découlant de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Ma délégation se réjouit des efforts et réformes entrepris par la Thaïlande dans les domaines socio-économiques et pour la réalisation du droit au développement. Nous tenons à saluer en particulier à la réalisation des OMD-Plus du pays à savoir la réduction de moitié de la pauvreté, la promotion de légalité des genres et la réduction de moitié du pourcentage de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau potable.

Nous félicitons également la Thaïlande pour sa politique volontariste en matière de formation et d'éducation aux droits de l'homme dans les différents cycles d'enseignement ainsi que pour les fonctionnaires.

Pour conclure, le Maroc voudrait présenter les recommandations suivantes:

1- Ratifier le protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et mettre en place un mécanisme national de prévention de la torture et d'inspection des lieux de privation de liberté.

2- Actualiser la loi pénitentiaire de 1936 en envisageant un recours aux peines alternatives pour permettre de réduire la population carcérale.

Je vous remercie Monsieur le Président.